

Biarritz, 19 mai 2022.

## Motion d'actualité

# En juillet, récoltons du blé !

La question du pouvoir d'achat est plus que jamais d'actualité pour la majorité des salarié.es du public et du privé, des précaires, des jeunes et des retraité.es. Comment pourrait-il en être autrement quand les tensions sur les salaires demeurent aussi fortes depuis longtemps, que les prix n'ont cessé d'augmenter ces dernières années et que désormais l'inflation s'envole comme jamais depuis 20 ans. En effet, selon l'Insee, en avril dernier, celle-ci avait bondi de 4,8 % sur une période d'un an et les prévisions annoncent une inflation supérieure à 5 % en septembre prochain.

Les prix ne cessent d'exploser, que ce soit ceux de l'énergie, des produits manufacturés, de l'alimentation, des produits pétroliers, rendant ainsi les mois de plus en plus difficiles pour la majorité de la population. Le « reste à vivre », une fois les dépenses contraintes déduites, se réduit à peau de chagrin en particulier pour les plus modestes.

Les agentes et agents de la DGFIP, ne sont évidemment pas épargnés par cette situation. Le gel du point d'indice, de notre régime indemnitaire, depuis des années, et l'inflation n'ont eu de cesse de faire baisser notre pouvoir d'achat.

Les projets sont divers concernant le pouvoir d'achat des fonctionnaires et l'un d'entre eux est pour le moins assez explicite et pervers : tout faire exploser sous prétexte de modernité, d'attractivité pour ainsi introduire partout le fameux « mérite » dans notre rémunération mais aussi dans nos évolutions de carrière. Autrement dit, de la division entre agentes et agents et une individualisation sans précédent de notre rémunération.

**C'est pourquoi, Solidaires Finances Publiques s'oppose à tout dispositif de rémunération au mérite !** Solidaires Finances Publiques s'oppose à toute refonte des modalités de rémunération à enveloppe constante et induisant de fait de distribuer quelques miettes à certaines et certains et à piquer du pouvoir d'achat au plus grand nombre !

Au contraire, pour nous, **il est urgent de consolider les collectifs de travail, l'individualisation ne mène à rien.** Il est urgent d'obtenir le dégel du point d'indice et de peser sur les futures négociations, qui s'ouvriront à la Fonction Publique après les élections législatives et le 7 juillet prochain concernant le volet indemnitaire à la DGFIP, afin que l'ensemble des collègues puissent voir leur rémunération augmenter.

C'est pour cela que nous revendiquons l'attribution de 85 points d'indice supplémentaires pour toutes et tous, soit environ 400 € de plus par mois, l'attribution de 20 points d'Allocation Complémentaire de Fonction (ACF) soit environ 90 euros de plus par mois et la revalorisation à 200 euros mensuels de l'Indemnité Mensuelle de Technicité (IMT), soit une majoration d'environ 90 € par mois.

### **Pour cela, nous devons nous faire entendre !**

- C'est dans ce sens que nous proposons une action militante en intersyndicale sur l'ensemble du territoire, le jour de l'ouverture du GT sur l'indemnitaire, le 7 juillet prochain afin de rendre visibles et audibles nos légitimes revendications.

- C'est dans ce sens que nous continuerons à développer en intersyndicale notre revendicatif issu de la plateforme commune du 10 mai 2021 « Prenons un printemps d'avance ».

- C'est dans ce sens que nous continuerons à développer notre campagne Exigeons notre dû !

**#OnVeutDuBlé**



## Donner du sens collectif à la défense individuelle

Les militant.es de Solidaires Finances Publiques ont assisté de nombreux collègues pour la rédaction de leur fiche de vœux. En effet, à cause des restructurations d'ampleur qui frappent nos services au 1<sup>er</sup> septembre 2022, nombre d'entre vous ont été contraints de participer au mouvement local.

Malgré la suppression des CAP Locales et la régression des droits collectifs en matière de garantie de gestion, il était indispensable pour Solidaires Finances Publiques de ne pas vous laisser seul face à l'administration.

Il était tout aussi nécessaire pour nous d'avoir une démarche collective afin de tenter de limiter les effets pervers de l'individualisation des règles de gestion.

Lors de la réunion de présentation par la Direction des « règles » d'affectation locales 2022, nous avons déjà évoqué plusieurs situations individuelles.

Suite aux entretiens et à l'assistance que nous vous avons fourni, nous sommes plus que jamais décidés à obtenir une réunion préparatoire à ce mouvement d'ampleur afin de défendre collectivement vos droits individuels.

C'est pourquoi, nous avons adressé le courrier ci-joint au Directeur pour que la transparence des affectations soit totale, sans réponse à ce jour.

Qu'à cela ne tienne, nous continuerons d'insister pour que tous les agents soient gérés avec les mêmes règles et pour que celles-ci soient justes et transparentes.

*Monsieur le Directeur*

*Objet : Mouvements locaux/ tableaux de classement*

*La Direction doit élaborer les mouvements locaux placés sous les nouvelles dispositions des Lignes Directrices de Gestion de la DGFIP (LDG), elles-mêmes imposées par l'application de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 relative à la transformation de la fonction publique. Si cette loi a modifié le champ de compétence des CAP en supprimant les CAP de mobilités, elle a introduit en parallèle des dispositions visant à permettre la transparence sur l'élaboration des mouvements.*

*Les LDG Ministérielles (validées par le Comité Technique Ministériel de janvier 2020), desquelles sont déclinées les LDG directionnelles prévoient quant à elles « que l'agent doit pouvoir bénéficier d'une simulation qui précisera, à tout le moins, le nombre d'agents postulant sur le(s) même(s) poste(s).*

*Cet outil permettra à terme d'éclairer l'agent sur le niveau de probabilité d'obtention de ses vœux de mobilité. »*

***Il doit lui permettre de se situer avant l'élaboration du tableau de mutation, dans le respect des règles de confidentialité. »***

*Il est également précisé que la transparence individuelle est complétée, à titre collectif, d'une rubrique sur les sites accessibles aux agents, rassemblant les éléments d'information à jour, et notamment **le tableau des mutations avant décision sur les mouvements.***

*Il est précisé à cet effet que l'outil ALOA élabore déjà ces tableaux de classement, indispensables à l'élaboration des mouvements locaux, en classant les demandes par service en fonction des règles locales*

*Nous vous demandons expressément de publier les tableaux de classement des agents (en regard des règles locales applicables) par poste sollicité.*

*Par ailleurs, compte tenu du nombre important de demandes de mutations en 2022, nous vous demandons de bien vouloir organiser une réunion de présentation à l'adresse des OS avant la publication du mouvement local .*

*Nous ne doutons pas de la volonté de la Direction de s'inscrire dans cette démarche de transparence nécessaire à la bonne compréhension par les agents des décisions de l'administration.*

*Respectueusement,*

*Guillaume MANFRINATO et Geneviève DAUDIGEOS, Co secrétaires*

**ET TOUTES ET TOUS DANS L'ACTION LE 7 JUILLET POUR RÉCOLTER DU BLÉ !**

Informations à venir prochainement sur le déroulé de cette action

Le 10 juin 2022